Ville du Grand-Saconnex



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2020 à 20h

Ordre du jour :

- 0. Prestation de serment de Mme Carla Ruta
- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal
- 3. Communications du Conseil administratif
- 3.1 Communications
- 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués
- 4.1 Rapport concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 586'510.- pour la révision du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur communal des énergies
- 5. Projets de délibérations
- 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 586'510.- pour la révision du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur communal des énergies
- 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'295'000.- pour l'acquisition du bâtiment n°2363, de la parcelle n°531 à l'Ancienne-Route 50, du bâtiment n°832 et de la parcelle n°862 au Chemin Torney 4
- 6. Propositions du Conseil administratif
- 6.1 Approbation du règlement du Groupe de travail « Plan directeur communal »
- 6.2 Autres propositions
- 7. Route des Nations et grands travaux
- 8. Motions
- 9. Résolutions : néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
- 12. Communications et divers
- 12.1 Agenda
- 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (soc) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) - Yann SIMETH (SOC) - Carlos SINTADO (VERTS) - Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel POMATTO, Conseiller administratif Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative

Laura ANDRES, Procès-verbaliste Mme

<u>Excusé</u>:

M. Saïd BOUCHAREB (UDC)

Le Président donne la parole au public.

Il n'y a pas de prise de parole. Le Président ouvre alors la séance publique.

0. Prestation de serment de Mme Carla Ruta

Après avoir prêté serment devant le Président, Mme RUTA rejoint sa place au sein du Conseil municipal, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le Président passe ensuite la parole à M. POMATTO pour un hommage à M. Gabriel Catillaz, décédé le 28 septembre 2020.

M. POMATTO présente le défunt. Celui-ci a été Conseiller administratif de la commune de 1987 à 2003, c'est-à-dire qu'il a exercé durant 4 mandats. Il n'avait pas siégé au Conseil municipal, mais a été brillamment élu en tant que membre du Parti Radical en 1987, aux côtés de Denise Kessler-Nicolet et Gilbert Rochat. Par la suite il a siégé avec Marcel Monnet et Pierre Gardet. Il a été une des grandes figures marquantes de la commune, y compris avant de siéger en tant que Conseiller administratif. Il a créé le FC Grand-Saconnex, et jouait lui-même du football, il a participé à la création de l'EMS, de la Fondation « les Aînés », de la Fondation pour la petite enfance et de la Fondation du logement, qui sont encore actives de nos jours. Il a par ailleurs créé le restaurant scolaire à l'école de Grand-Saconnex-Place, puis à la Ferme Sarasin. C'est également lui qui, en 1989 avec Denise Kessler, a créé l'association Grand-Saconnex-Racovita qui parraine des villages roumains, et qui existe encore aujourd'hui. A l'époque ils avaient fait une collecte de produits de première

nécessité et étaient partis en Roumanie avec des minibus pour amener du matériel après la chute de Ceausescu. Il a contribué à faire la transition du Grand-Saconnex entre un village et une ville avec les infrastructures, les prestations publiques et sociales qui vont avec. M. POMATTO ajoute que M. Catillaz s'intéressait à l'humain avant tout, et dans tout ce qu'il a entrepris en tant que Conseiller administratif, il a toujours conservé cette dimension humaine. Il s'est éteint il y a une semaine à l'EMS.

M. PORTIER déclare que Gabriel Catillaz était un personnage qui restera dans l'histoire du Grand-Saconnex. Il écoutait toutes les idées qui venaient à lui, sans se soucier de savoir si elles venaient de la gauche ou de la droite. C'était un plaisir de collaborer avec un Conseiller administratif comme lui, à qui l'on pouvait tout soumettre, quelle que soit la question. Il donne l'exemple d'un concours qui avait été lancé pour l'an 2000, et M. PORTIER avait beaucoup apprécié la sincérité dont M. Catillaz avait fait preuve en disant qu'il ne présenterait pas au Conseil municipal les objets proposés. Il se rappelle avoir fait à manger avec lui lors de fêtes, et qu'il était toujours le premier à aider, servir, et c'est pourquoi il veut aujourd'hui lui rendre hommage.

Le Président fait observer une minute de silence en mémoire de M. Gabriel Catillaz.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020

Mme PERROTIN DURET a deux corrections de français. P. 979, M. BRADLEY: « En cette période de crise, il *est* sage de revoir les chiffres à la baisse, et il remercie donc le Conseil administratif et les commissaires pour leur travail. ». P. 993, M. EYA NCHAMA: « Il tenait donc à informer de ces *ses* collègues de la manière dont le canton et la Ville de Genève ont commencé à travailler sur ce sujet suite à la manifestation du 9 juin 2020. »

M. EYA NCHAMA a également deux corrections sur sa remarque à la p. 990 : « ...et enfin l'art.1 des Droits de l'Homme de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ». Il rappelle que c'est ce contexte qui permet de voter sur des sujets tels que l'abattage des loups, etc. Pourquoi, dans ce cas, Dans un pays très avancé comme la Suisse, où on va voter le 27 septembre prochain les sujets comme la question de l'abattage ou non abattage des loups, pourquoi, dans ce cas, lorsque quelqu'un pose une question relative à sa dignité humaine, on l'accuse ? »

Après ces modifications, ce procès-verbal est approuvé par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

2. <u>Communications du bureau du Conseil municipal</u>

Représentations du bureau :

- obsèques de Gabriel Catillaz le 2 octobre 2020
- conférence des Aînés le 5 octobre 2020

Courriers:

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier de M. Jean-Pierre Agostinetti (annexe 1).

M. PORTIER propose de renvoyer cette lettre au CA, à moins qu'une commission soit concernée.

M. SIMETH indique que la question avait été traitée en commission Prévention, sécurité. Il serait possible de renvoyer cette lettre à la même commission.

M. PORTIER remarque que lorsque la commission s'était vue, il n'y avait pas autant de commerçants fermés à cet endroit que maintenant, il est donc possible de refaire le point.

Mme MAMIN-TISSOT soutient le renvoi en commission Prévention, sécurité.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la lettre en commission Prévention, sécurité à l'unanimité des membres présents.

Le Président rappelle que les réponses des courriers faites par le Conseil municipal se trouvent à disposition sur CMNet.

3. <u>Communications du Conseil administratif</u>

3.1 Communications

M. POMATTO explique que M. JIMAJA est absent ce soir car il doit siéger au comité de l'ACG. Il va lire ses communications.

Projet Carantec

M. POMATTO annonce un événement le 31 octobre prochain sur la place de Carantec qui marquera le début du processus de concertation du projet Carantec dans le cadre d'EXPLORE. Il s'agit d'une initiative du département du territoire pour inviter la population à s'interroger sur les enjeux de notre développement territorial. Pour questionner la ville, réfléchir ensemble et expérimenter autour des enjeux urbains à l'heure du changement climatique et du déploiement de la ville intelligente. Le prochain temps fort se déroulera du 27 au 31 octobre 2020 à la gare des Eaux-Vives et au Grand-Saconnex.

Jardin des Nations

Le deuxième point concerne le secteur du Jardin des Nations : il y a une étude interdisciplinaire pour élaborer une vision pour le secteur du Jardin des Nations. L'étude ne vise pas directement à réformer le Plan directeur de quartier, elle vise à aboutir à une nouvelle vision d'ensemble partagée par les acteurs publics et facilitant leurs prises de position sur les questions liées aux quatre thématiques suivantes : l'aménagement, la sécurisation, la mobilité, et l'environnement, nature et paysage. L'étude est co-financée et co-pilotée par l'Office de l'urbanisme et les communes de Pregny-Chambésy, des Villes de Genève et du Grand-Saconnex. Les mandataires ont été choisis en septembre, le mandat a débuté le 1^{er} octobre et la fin du mandat d'étude est estimée à la fin 2021.

Marronniers

Le 5 septembre 2020 a eu lieu un atelier. Cette cérémonie d'ouverture avec la société civile s'est avérée particulièrement riche en éléments à traduire par la suite dans le cadre des études préliminaires. Les habitants ont indiscutablement tissé un lien authentique et un attachement fort avec leur territoire. Pour autant, ils ne restent pas figés dans leurs expériences passées, leur regard étant résolument tourné vers l'avenir. En effet, les habitants nous ont démontré une véritable souplesse dans la façon dont ils envisagent le quartier des Marronniers de demain au travers d'une pluralité d'attentes et de désirs tant sur l'aménagement que sur l'évolution des modes de vies individuels et les aspirations collectives. Tout porte à croire que les participants, habitants du quartier, riverains ou saconnésiens, portent un regard critique sur la grande question du siècle, c'est-à-dire la transition écologique, et sont prêts à intégrer ces enjeux dans leur quotidien.

Courbes de bruit 2019

M. POMATTO relaie le communiqué de presse de l'AIG disant que l'empreinte sonore de Genève Aéroport a baissé en 2019.

M. POMATTO ajoute par ailleurs que la chaudière de l'école du village a été changée, ce qui veut dire que l'école et le centre loisirs ont à nouveau de l'eau chaude et du chauffage.

3.2 <u>Réponses aux suspens du Conseil municipal</u>

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois de septembre 2020 sont annexées au procès-verbal et à disposition sur CM Net. Elles sont également à disposition du public sous forme papier lors des séances du Conseil municipal.

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport concernant l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 586'510.- pour la révision du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur communal des énergies

M. POMATTO donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. PORTIER trouverait intéressant pour les nouveaux membres de lire le PV de la séance, car il y avait beaucoup de questions qui ne figurent pas sur le rapport, notamment sur le choix des personnes qui ont fait l'étude, afin que cela soit vraiment la commission qui prenne en charge et donne les directives.

La parole n'étant plus demandée, le Président mais au vote le rapport. **Celui-ci est accepté** à **l'unanimité des membres présents.**

5. Délibérations :

5.1 <u>Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 586'510.- pour la révision</u> du Plan directeur communal, du Plan directeur des chemins pour piétons et du Plan directeur communal des énergies

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 25 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

- De lancer la révision du plan directeur communal, du plan directeur des chemins pour piétons et du plan directeur communal des énergies.
- 2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'étude de CHF 586'510.- destinée à la révision de ses plans directeurs communaux.
- 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 586'510.- dans le compte des investissements, sous la rubrique 6150.5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune du Grand-Saconnex, dans le patrimoine administratif.
- 4. D'amortir le montant net prévu au moyen de 10 annuités de CHF 58'651.- qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique 6150.33001, de 2021 à 2031.
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.
- 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 1'295'000.- pour l'acquisition du bâtiment n°2363, de la parcelle n°531 à l'Ancienne-Route 50, du bâtiment n°832 et de la parcelle n°862 au Chemin Torney 4

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président ouvre la discussion.

Mme PORTIER explique que la commune a pu négocier le prix de la villa à CHF 1'250'000.-c'est-à-dire un peu plus cher que ce qui avait été préalablement discuté. Elle lit les deux premiers paragraphes de l'exposé des motifs de la délibération :

Le Conseil administratif s'est vu proposer l'achat d'une bâtisse située à L'Ancienne-Route n°50. Cadastré en 1806, le numéro 50 s'inscrit en tête des maisons qui s'échelonnent, le long de L'Ancienne-Route, du chemin-Torney en bas (dont il fait l'angle) jusqu'à La Voie-du-Coin un peu plus haut. Cette maison, prise dans l'enfilade des bâtiments bordant l'ancienne grande route de Paris à Genève, constitue l'un des jalons qui fait la cohérence et la continuité de cette partie historique du Grand-Saconnex. D'ailleurs, l'ensemble des deux bâtiments ont été recensés par le canton de Genève en 2016 avec une valeur « intéressant ».

Sa position stratégique en face de l'ancienne école et à proximité des bâtiments de la Mairie au centre du noyau villageois, fait de cette bâtisse un objet d'intérêt historique et urbain.

Elle indique avoir visité l'endroit en compagnie de M. JIMAJA, Mme FERNANDEZ (adjointe de Mme REBER, cheffe du SATPE), et M. MASCALI (chef du service financier). Des études ont été faites sur l'achat, la rénovation, etc. sur la question de garder les locataires et de le mettre au patrimoine financier, ce qui permettrait d'inscrire ce bâtiment. Aujourd'hui leur volonté est de conserver les logements et garder ce bâtiment historique entre les mains du Grand-Saconnex.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si des travaux de rafraîchissement sont prévus pour l'intérieur, et aimerait avoir des précisions quant à la question de l'hébergement d'urgence.

Mme PORTIER répond que, pour le moment, de grands travaux ne sont pas prévus, et que ceux-ci ont été estimés entre CHF 800'000.- et CHF 1'000'000.- pour une rénovation complète. Par rapport aux logements d'urgence, l'idée serait de les mettre à disposition de personnes étant en situation de divorce ou de violences domestiques, par exemple, et devant trouver un logement temporaire avant d'avoir une solution plus définitive. Selon le service social, il manque de plus en plus de logements temporaires pour placer des gens de 1 à 6 mois, et cela permettrait d'aider les habitants de la commune à retourner leur situation. Aujourd'hui il faut cependant respecter les baux actuels.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si les baux vont être dénoncés une fois que la commune deviendra propriétaire.

M. POMATTO explique qu'actuellement les locataires ont des baux à durée indéterminée, donc si la commune les dénonçait, les locataires pourraient faire recours et conserver leur logement pour au moins 2 ans ; sachant qu'il est possible de faire 2 fois recours, chaque locataire pourrait rester pendant au moins 4 ans. Par ailleurs, concernant l'affectation du bâtiment aux logements, il n'est pas simple de nos jours de changer l'affectation. Il reste actuellement un appartement libre qui serait remis en location, mais il faut voir sous quelle forme. La question des logements d'urgence est intéressante et importante, et beaucoup

de communes se sont demandé comment mettre en place ce type de service, notamment par rapport à la durée des séjours et aux dispositions à mettre en œuvre pour replacer les gens par la suite. Créer des logements d'urgence sans prévoir une solution de sortie ne fonctionnerait pas. Il y a donc une réflexion actuellement autour de cette question, et ce n'est pas forcément quelque chose qui va être mis en place rapidement.

M. SINTADO demande si des opinions sur cette proposition ont été demandées à la Fondation du logement au Grand-Saconnex, puisqu'elle est composée d'experts.

Mme PORTIER dit que la Fondation du logement n'a pas été contactée vu que c'est la commune qui achète le bâtiment, cependant la Mairie a consulté ses propres experts et spécialistes en bâtiments public, dont un qui a travaillé longtemps dans une régie, car il n'était pas question d'acheter sans se faire conseiller.

Mme MAMIN-TISSOT ne va pas s'opposer à cet achat, mais relève une différence entre le montant de l'exposé des motifs et celui de la délibération.

Mme PORTIER indique que c'est le montant de la délibération qui est correct.

M. PORTIER déclare avoir vécu à côté de ce bâtiment. Il affirme que celui-ci est un très bon bâtiment, avec une valeur de rendement par rapport au prix d'achat très bonne. Ce bâtiment comprend également un grand local utilisé par les ramoneurs. Un petit studio se situe au-dessus de ce local, et un cabinet de massage est en bas. Il y a par ailleurs un appartement de 4 pièces et un appartement de 3 pièces, entretenus par le défunt. Il pense que la commune a souvent, par le passé, raté des opportunités telles que celle-ci, et il estime qu'il faut en profiter cette fois et avancer avec l'achat

M. GARDET aimerait connaître l'état locatif, si ce n'est pas secret.

Mme PORTIER dit que celui-ci n'est pas fantastique. Avec loyers actuels, la commune entrera tout juste dans ses frais. Elle peut chercher des chiffres précis s'il le faut.

M. GARDET aimerait avoir la somme.

M. EYA NCHAMA se déclare intéressé par cette idée. Auparavant, quand quelqu'un du Grand-Saconnex émigrait à Zurich, et tombait dans la pauvreté, cette personne était renvoyée au Grand-Saconnex, qui devait lui trouver un logement. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Il aimerait savoir qui décide d'octroyer cet usage, s'il s'agit du Conseil administratif ou de la commission Cohésion sociale.

M. POMATTO rappelle que l'on n'en est pas encore là. Si la commune avait des appartements de logement d'urgence, ce serait le service social qui déciderait. Il faudrait probablement faire une clé de répartition comme dans le fonctionnement de la Fondation du logement pour voir qui est en charge, cela dépend du magistrat et du service compétent. Il donne l'exemple du système de l'aide personnelle, mis en place par son prédécesseur, où le magistrat sait ce qui est payé, mais ne connaît pas l'identité de la personne recevant l'aide, à des fins de protections de l'individu.

Mme PORTIER répond à la question de M. GARDET : les loyers aujourd'hui représentent CHF 57'000.- par année, charges comprises, sans compter le dernier appartement qui n'est pas encore loué.

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 24 « oui », 1 « non » et 0 abstentions,

- 1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir :
- la parcelle n°531 ainsi que le bâtiment n°2363 situé à l'Ancienne-Route n°50, propriété de feu M. Maulaz Jean-Jacques Emile,
- la parcelle n°862 ainsi que le bâtiment n°832 situé au chemin Torney n°4, propriété de feu M. Maulaz Jean-Jacques Emile,
- pour un montant total de CHF 1'295'000.-, selon le mandat de réservation signé par le Conseil administratif le 21 septembre 2020.
- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'295'000.- en vue de ces acquisitions.
 Ce crédit se compose de :
 - a) un montant de CHF 1'250'000.- pour l'acquisition :
 - a. du bâtiment n°2363 situé à l'Ancienne-Route n°50 ;
 - b. du bâtiment n°832 situé au chemin Torney n°4;
 - c. de la parcelle n°531 avec une surface de 111m2;
 - d. de la parcelle n°862 avec une surface de 72m2.
 - b) un montant estimé de CHF 45'000.- pour les frais d'acte notarié et autres droits, selon devis établi par Me Rosset Corinne, notaire.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
- 4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.
- D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 1'295'000.-.
 - M. PORTIER remercie ses collègues pour leur vote, car il trouve bien de ne pas rater cette occasion.
 - M. EYA NCHAMA pense que la commune doit avoir des biens à administrer, pour ne pas administrer seulement les biens des autres. Il est content de constater que le Conseil municipal a passé ce dossier très vite et laissé le Conseil administratif avancer vite. Si le CA trouvait d'autres dossiers du même type, il l'encourage à revenir vers le Conseil municipal.

6. <u>Propositions du Conseil administratif</u>

6.1 Approbation du règlement du Groupe de travail « Plan directeur communal »

M. POMATTO rappelle que lorsque des groupes de travail sont créés, comme pour Carantec et Susette, un règlement gère le groupe de travail et chaque GT peut avoir un règlement différent – ils ne sont pas gérés comme des commissions. M. JIMAJA a repris le règlement de Susette, qui ressemble à Carantec, pour élaborer celui-ci, et le seul élément différent et l'aspect de la délégation au groupe de projet. Souvent les groupes de projets sont composés d'architectes, du CA et des mandataires de la commune, et il a été proposé qu'un membre du groupe de travail soit également présent lors de ses séances (qui ont lieu la journée, sur le temps de travail). Un élément a été ajouté suite à ce qui a été évoqué lors de la première séance du GT, c'est-à-dire la possibilité d'avoir un ou une suppléant·e, en partant de l'idée que le ou la délégué·e ne pourra pas toujours être présent·e et qu'il faut songer à un remplacement. Il précise qu'habituellement ces groupes de projets n'ont pas de délégué du groupe de travail, c'est une proposition nouvelle qui permettrait de créer un lien entre le groupe de travail et les mandataires.

Le Président fait voter l'entrée en matière, qui est approuvée par 19 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Mme PERROTIN DURET revient sur les propos de M. POMATTO par rapport au fait que ce règlement s'est calqué sur le GT « Susette » ; ce n'est pas tout à fait exact puisque les délégations étaient de 2 participants par parti au groupe de projet, et elle trouve dommage que l'on ne reprenne pas ce même système qui marchait. Dans le cas présent, il faut choisir une personne parmi le groupe, quelqu'un de relativement spécialiste puisqu'il faut faire un rapport à chaque fois, et cela représente beaucoup de travail et n'est pas évident. Elle ne sait pas qui sera à même de mener ce rôle.

M. EYA NCHAMA trouve très compliqué de ne déléguer qu'un seul membre du GT. Il y a 6 groupes politiques au Grand-Saconnex, et chacun a son idée, sa vision, son histoire ; il pense que pour décider du délégué cela prendra jusqu'à février. Il propose de discuter de cette situation quand le CA sera présent, et donc renvoyer cela au Conseil municipal de novembre ou décembre. Son groupe n'a pas pu encore discuter de cette question pour savoir quelle est sa position, ce sujet étant venu très tôt. Sa camarade vient seulement d'être intégrée au Conseil municipal, il est important de donner du temps pour réfléchir. S'il s'agissait d'envoyer une personne par groupe, cela ne poserait pas de problème, mais avec seulement un délégué et un suppléant, c'est compliqué.

Mme MICHAUD ANSERMET fait partie du groupe de travail. Elle dit que celui-ci a été surpris d'apprendre qu'il faudrait parler de ce règlement ce soir, alors qu'il était prévu de le traiter en commission lors de la prochaine séance avant de le soumettre au Conseil municipal. La question de la délégation d'une personne doit être discutée dans le GT et non pas au CM, donc elle pense que la discussion de ce soir aurait dû être faite au sein du GT auparavant. Elle s'oppose donc complètement au vote sur le règlement ce soir tant que celui-ci n'a pas été discuté dans le sein du groupe de travail.

Mme MAMIN-TISSOT explique que lors de la première séance il a été évoqué la nécessité de réaliser un règlement pour le groupe de travail. Elle avait aussi compris que le CA viendrait avec une proposition avant d'en discuter en plénière. Ce règlement soulève de nombreuses questions, et elle rejoint ses collègues Mme MICHAUD et M. EYA NCHAMA dans leur proposition de faire ce règlement dans le groupe de travail avant d'en discuter en plénière, car celui-ci mérite d'autres aménagements, outre les représentations.

M. POMATTO dit qu'habituellement le règlement sort souvent avant les réunions du groupe de travail. C'est en fonction du règlement qu'un groupe de travail est créé, ce n'est pas le groupe de travail Carantec qui a créé son propre règlement par exemple. Pour Susette, c'était un peu différent car lors de la première séance, on a parlé du règlement, validé au conseil municipal qui a suivi. Toutefois il a le règlement de Susette sous les yeux, et il est faux de dire que des personnes du groupe de travail faisaient partie du groupe de pilotage. Il y avait effectivement 2 membres par parti dans le groupe de travail, avec actuellement 3 pour les verts depuis qu'ils ont 9 sièges, mais la représentation au copil est un plus. Si cela pose problème car les groupes pensent qu'une personne serait privilégiée, il est possible éventuellement d'enlever la représentation et de clore le sujet. Ce serait le choix le plus judicieux et le plus logique. Le CM peut également décider de revenir sur ce sujet plus tard. Il pense que M. JIMAJA tenait à ce que le règlement soit vite mis en place afin que le GT puisse travailler et s'occuper d'autre choses telles que d'organiser des auditions, car l'élément le plus important est de savoir combien de personnes composent ce GT, et cela a déjà été décidé lors du CM d'installation.

M. BRADLEY est toujours surpris par l'inattendu, par l'évolution des débats, et comme il aime les débats il remercie ses collègues d'avoir soulevé ces points, car il n'avait pas imaginé qu'ils poseraient problème. Puisque son groupe veut bâtir et avancer, il encourage les conseillers municipaux à voter pour ce règlement, mais il comprendrait qu'ils en décident autrement. Il comprend également la crainte de n'avoir qu'une personne déléguée, peutêtre pas membre des groupes qui se sont exprimés, mais il espère que cette personne aurait à cœur de défendre tous les Saconnésiens, même s'ils ont des sensibilités différentes. S'agissant d'un plan de telle envergure et avec de telles ambitions, il ne croit pas que cette personne ne représenterait qu'elle-même, et il a tendance à avoir confiance. Il recommande à son groupe d'accepter ce règlement, dans l'esprit d'avancer.

M. EYA NCHAMA pense qu'il faut trouver un compromis. Depuis le commencement de la législature, il a été dit de façon claire que dans les groupes de travail il y a 2 personnes par groupe politique, sauf pour les Verts – 3 personnes. Il est clair que la majorité obtenue par les Verts au Conseil municipal doit être prise en compte. Il faut être démocratique : les Verts ont 9 sièges, le PLR est le 2^e parti, les Socialistes le 3^e, etc. Il propose donc que la personne déléguée soit Verte, avec un suppléant PLR.

Le président ne pense pas qu'il faille entrer dans des propositions de règlement, il pense que le débat doit avoir lieu dans le groupe de travail. Il y a actuellement 2 propositions : soit renvoyer le règlement au GT, soit l'approuver ici ce soir.

M. CUDRE comprend la réflexion de M. EYA NCHAMA, mais n'a pas du tout cette optique : il demande au CM de déléguer la personne la plus compétente, par exemple un architecte, car il faut avoir une profession bien typée pour suivre le copil, et on aura de la peine à trouver une personne compétente dans le Conseil municipal pour cela.

Mme CAVALIERI explique qu'elle découvre encore beaucoup de choses en tant que nouvelle élue, et elle n'est pas contre ce règlement en soi. Cependant elle est personnellement frappée de constater qu'il avait été dit aux personnes faisant partie du GT que le règlement serait discuté entre eux alors qu'il est maintenant soumis directement au Conseil municipal. Par souci d'honnêteté, elle trouve juste qu'ils puissent en discuter entre eux.

Mme CONCHA précise qu'elle fait partie du GT. Si elle a bien compris, le copil a décidé d'intégrer une personne du CM et non l'inverse ; ce sont donc eux qui ont imposé qu'il n'y ait qu'un délégué, si elle se souvient bien, et il n'y a pas vraiment matière à discuter. Par ailleurs, s'il fallait désigner une personne selon ses compétences, elle ne pense pas qu'il faille forcément désigner un architecte.

M. VEIGA LÖFFEL précise que le délégué sera chargé de l'opérationnel mais que les décisions stratégiques seront faites au sein du GT où il y a les diverses représentations politiques.

M. EYA NCHAMA va aller dans le même sens que Mme CONCHA. On sait que dans le copil, il y a déjà de très bons techniciens. Cependant, c'est la question politique qui intéresse le Conseil municipal. Pour le choix du délégué, il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'avoir un technicien de plus, quand le copil est déjà composé d'architectes, d'ingénieurs, etc. Ce qui intéresse le GT c'est la question politique, et c'est donc une personne politique qui doit être déléguée à ce copil, afin de porter un regard sur les techniciens.

Mme MAMIN-TISSOT remarque que le débat s'acharne sur la représentation du GT auprès du copil. C'est l'une des questions à soulever si le règlement est retourné au GT, mais elle rappelle par ailleurs qu'il y a eu la question sur les remplacements au sein du groupe en cas d'absence. Elle note que, dans les détails organisationnels, il est précisé que l'on va également nommer des groupes ad hoc chargés de tâches particulières, et se demande ce que cela signifie. Elle se demande s'il est vraiment nécessaire de nommer des groupes ad hoc en plus du groupe de travail, pour diluer le travail encore davantage.

Le Président dit qu'il s'agit de questions techniques et que, présentement, il s'agit de savoir si l'on approuve ce règlement ou s'il doit être renvoyé au GT.

Mme MAMIN-TISSOT répond justement que ce règlement n'est pas approuvable en l'état car il y a d'autres articles qui suscitent également des questionnements.

M. POMATTO remarque que le GT pourra, si les circonstances l'exigent, nommer des groupes ad hoc. Il s'agit d'une liberté, pas d'une obligation, si le groupe décidait de faire une petite étude par exemple. Il est étonné de constater que quand on donne la possibilité à 13 personnes de créer, si elles le souhaitent, un sous-groupe, qu'elles y trouvent un problème. Il a l'impression que les Conseillers municipaux veulent quelque chose de très cloisonné et il ne comprend pas cela, car le but du groupe est de travailler. Il existe une possibilité de faire des sous-groupes, qui peut être éliminée, mais il ne voit pas ce qui pose tant problème.

Mme MICHAUD ANSERMET répond que les membres auraient voulu en discuter dans le cadre du GT car ils ont des questions auxquelles on ne peut pas leur répondre ce soir. Elle signale que, pour un travail qui va durer près de deux ans, on n'est plus à 1 mois près. Savoir qui est nommé délégué et supplément sera décidé au sein du GT et non pas ce soir, où il manque la moitié des informations nécessaire et c'est pourquoi elle votera pour renvoyer le règlement au GT.

M. EYA NCHAMA demande si le copil aura lieu le soir après le travail ou durant la journée.

M. POMATTO répond que cela sera plutôt la journée, d'où la demande d'avoir un suppléant. Il ne va pas en dire plus dans la mesure où il ne s'agit pas de son dicastère. Il rappelle qu'il était présent lors de la première séance du groupe de travail, et il a entendu le désir de certains de pouvoir discuter du règlement, mais il ne lui semble pas que M. JIMAJA avait donné son accord pour cela.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote l'approbation du règlement : 10 voix « oui », 13 voix pour son renvoi au groupe de travail, 2 abstentions.

6.2 Autres propositions

M. POMATTO annonce les prochaines commissions en lien avec le budget 2021 :

- 12 octobre à 18h30, Cohésion sociale
- 12 octobre à 20h, Culture, sports, loisirs
- 13 octobre à 18h30, Equipements publics
- 26 octobre à 18h30, Finances
- 27 octobre à 19h30, Finances
- 2 novembre à 18h30, Finances
- 3 novembre à 18h30, Finances

7. Route des Nations et grands travaux

Il n'y a pas de remarques.

8. Motions:

8.1 <u>Motion orale de Mme CONCHA : « Favoriser la récupération et la mutualisation des objets en proposant une bibliothèque d'objets dans la commune »</u>

Mme CONCHA explique que, au vu de l'urgence climatique, il faut prendre des mesures. L'achat d'objets neufs consomme beaucoup d'énergie et il est plus écologique de faire circuler des objets d'occasion. Elle aimerait que des moyens soient mises en place pour récupérer des objets et créer un emprunt communal. Elle propose de se baser sur le principe des bibliothèques municipales pour emprunter des objets (par exemple des perceuses, kärcher, etc.). Cela permettrait également à certains ménages aux revenus modestes d'accéder à ces objets.

M. PORTIER approuve cette proposition qu'il trouve très bien. Sur l'émission Couleurs locales il y a eu des reportages à ce sujet, et ce système marche très bien et permettrait

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2020

1007

d'employer des gens en fin de droit par exemple. On pourrait peut-être également proposer à une association de mettre cela en place.

M. SIMETH déclare que le groupe socialiste accueille cette motion avec bienveillance et la soutiendra. Il se demande s'il ne faudrait pas la renvoyer en commission plutôt qu'au Conseil administratif, par exemple à la commission Environnement, agriculture, énergie.

Mme PRUNCU CUTILE félicite sa collègue pour son idée. Sachant qu'il faut passer à une économie circulaire et donner l'exemple dans ce sens, elle encourage ses collègues à trouver toutes les idées pour mettre en place une bibliothèque d'objets pour la population.

M. HULLIGER aimerait savoir si les motionnaires vont renvoyer cette motion en commission ou au CA.

Mme CONCHA a l'impression qu'il y a une question de temporalité si la motion passe en commission, c'est-à-dire que le CA peut rentrer tout de suite dans l'action, alors qu'une commission prendrait plus de temps.

M. PORTIER aimerait avoir l'avis du Conseil administratif, mais il pense que, en commission, on peut proposer des idées, des lieux, ou orienter différemment.

M. POMATTO ne veut pas s'avancer car la dernière fois on lui a fait la remarque qu'il n'est pas possible de renvoyer aux deux. Il pense que l'on peut envoyer la motion au CA pour qu'il prépare le dossier et se renseigne, et présente ensuite un projet à une commission. C'est pourquoi il aurait tendance à conseiller d'envoyer la motion au CA, car dès qu'il y a une étude à faire, le CA doit s'en charger.

Mme CONCHA souhaite donc que sa motion soit envoyée au CA et que celui-ci la présente ensuite à la commission Transition, démocratie.

Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

9. Résolutions : Néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. BRADLEY demande s'il est possible d'avoir un retour des rencontres avec le CA, pour savoir si elles génèrent des idées, des bons contacts, et comment elles sont reçues par la population.

M. POMATTO indique que vendredi passé une personne est venue leur parler de la propreté et des poubelles devant Denner-Coop.

Mme PORTIER ajoute que sur les 3 fois où ces rencontres ont eu lieu depuis la nouvelle législature, il y a eu deux fois 1 personne et une fois 2 personnes, mais que les quelques

personnes qui viennent à ces rencontres sont très contentes de pouvoir parler au CA sur des sujets variés.

- M. BRADLEY relaie une question de son fils qui aimerait savoir s'il est envisageable d'avoir un terrain de beach-volley au Pommier.
- M. POMATTO indique qu'il y a déjà un terrain de beach-volley à Palexpo, cependant cette possibilité pourrait être étudiée.
- M. BRADLEY remarque que ce genre d'équipement anime différemment les endroits, et permet la cristallisation de beaucoup de populations différentes.
- M. POMATTO dit qu'il faudra réfléchir à la question pour transformer le lieu lors de la période estivale.
- M. BRADLEY demande si le marché va reprendre sous une forme ou une autre.
- M. POMATTO répond que, sur le principe, normalement oui, et qu'il est envisagé d'organiser quelque chose pour décembre.

Mme GIROD ajoute, en tant que co-présidente du marché, que les marchands sont d'avis qu'il n'est pas possible d'organiser un marché sans les buvettes. Par ailleurs on attend également d'avoir un emplacement avec une tente. Elle rappelle que le marché authentique de Saconnay n'est pas géré par la commune mais par une association, trop petite pour mettre toutes les mesures d'hygiène en place. Le comité est désespéré et aimerait vraiment mettre en place au moins une édition cette année, car le marché valorise le territoire et l'achat local.

M. GARDET se rappelle qu'autrefois les Conseillers municipaux recevaient un règlement du Conseil municipal lors des nouvelles législatures.

Le Président indique que celui-ci se trouve sur CMNet.

- M. GARDET aimerait savoir combien de temps l'ancien chef des finances a travaillé pour la commune et quelles sont les raisons de son départ.
- M. POMATTO dit que M. Duchosal a travaillé environ 2 ½ ans pour le Grand-Saconnex et qu'il est parti pour travailler au même poste à Bernex. Il ne connaît pas ses nouvelles conditions salariales ou autres avantages.

Mme PRUNCU CUTILE aimerait connaître le taux d'endettement actuel de la commune. De plus, elle demande quels sont les objectifs politiques sur l'évolution de la population au Grand-Saconnex pour les prochaines cinq à dix années. D'autre part, elle se demande si les idées des dossiers d'études réalisées ces dernières années peuvent être réutilisées. Par exemple, pour le PDCom de 2006, il y avait un regard jusqu'en 2020.

M. POMATTO indique que l'une des motivations derrière les études est de se rendre compte si ces idées valent la peine ou non d'être mises en pratique. Cependant beaucoup de ces dossiers sont conservés. Il donne en exemple une étude réalisée il y a plus de 16 ans,

i.e. une proposition de couverture de la place des fêtes, demandée par M. GARDET lorsqu'il était CA, et M. POMATTO l'a récemment ressortie car elle peut actuellement servir pour l'étude sur le Jardin des Nations et la place des fêtes.

Mme MICHAUD ANSERMET a remarqué que le feu pour piétons situé entre les numéros 203 et 205 de la route de Ferney s'enclenche même lorsque personne n'a appuyé sur le bouton. Elle aimerait savoir s'il est possible de demander au canton de modifier ce feu pour qu'il ne s'enclenche pas pour rien. Deuxièmement, elle a une question sur le procès en cours avec l'école du Pommier, par rapport à des travaux qui ont été mal faits. Elle demande si la commune va pouvoir récupérer de l'argent maintenant que la société est en faillite. Elle aimerait être informée sur cette situation. Enfin, elle demande pourquoi il n'y avait pas de sandwichs au jambon ou au salami lors de la dernière séance de Toutes commissions réunies.

Mme PORTIER indique que ce n'est pas le consortium qui a fait faillite, mais un membre du consortium. Plus de détails seront transmis par écrit.

- M. POMATTO ajoute que la partie adverse a récemment demandé une suspension de procédure, à laquelle la commune s'est opposée, pour éviter de prolonger davantage la procédure.
- M. EYA NCHAMA est très content de la manière dont a été aménagée la salle ce soir. Il a une question sur la documentation reçue par rapport au Bureau de médiation administrative, fondé il y a un an et demi. Il voudrait savoir comment le Conseil administratif compte mettre en place cela, par rapport aux citoyens.
- M. VEIGA LÖFFEL demande si le cahier des charges soumis au prestataire des cuisines scolaires a des exigences au niveau des labels (type GRTA) ou des menus végétariens par exemple.
- M. POMATTO dit que les restaurants scolaires proposent généralement des menus végétariens, et qu'ils suivent le label « Fourchette verte ». Par rapport au label GRTA, il va se renseigner.
- M. VEIGA LÖFFEL croit savoir que le Conseil administratif a coutume de faire un programme en début de législature, et il demande quand/et s'ils vont le faire.
- M. POMATTO répond que, effectivement, cela se fait habituellement, mais que le CA n'a pas encore eu l'occasion de sortir son programme.

Mme MAMIN-TISSOT constate que, maintenant qu'il y a beaucoup moins de vols d'avions à l'aéroport, il y a beaucoup plus d'hélicoptères qui survolent la commune, notamment sur le village, alors que cela ne correspond pas, à sa connaissance, à la zone sur laquelle ils sont autorisés à se déplacer. Elle demande donc qui représente la commune auprès de Genève Aéroport et si des discussions vont avoir lieu par rapport aux hélicoptères, qui survolent la région très bas. D'autre part elle demande pourquoi c'est toujours l'organigramme de janvier 2020 qui figure sur CMNet.

Mme CAVALIERI est passée récemment devant l'Ancienne Poste et se demandait ce qu'elle allait devenir.

M. POMATTO répond qu'il a été présenté à la commission Culture, sports, loisirs un projet d'utiliser l'Ancienne Poste pour mettre en place des cours d'art, de dessin et de photo donnés par la HEAD, ouverts aux jeunes et aux adultes, car il manque des cours dans le domaine des arts visuels. Le projet en est à l'étape d'étude de faisabilité, c'est-à-dire que la HEAD va proposer un concept d'organisation, financier, etc. pour que l'opération puisse vivre en tant que telle, et celui-ci sera présenté par la suite à la commission Culture, sports, loisirs. Actuellement l'Ancienne Poste est utilisée par le SATPE pour des séances et des maquettes, et elle sera certainement utilisée pour les concertations et les présentations à la population pendant une année, voire une année et demie, ce qui signifie que le projet de la HEAD ne serait pas mis en place avant la rentrée 2021-2022.

Mme PERROTIN DURET aimerait comprendre pourquoi certains documents sur CMNet apparaissent plusieurs fois dans le menu de droite « 10 derniers documents » (sous l'onglet « commissions »). De plus, elle demande pourquoi la date du Conseil municipal de ce soir ne figurait pas à l'agenda du dernier GSI. Enfin, elle a une question par rapport à la page 9 du dernier GSI : on y montre une photographie de villas contigües à la route de Ferney, cependant elle ne reconnaît pas l'endroit. Elle aimerait savoir où celles-ci se situent.

Mme ANDRIS BEAUBRUN a été interpellée par des parents de jeunes footballers : ils aimeraient savoir pourquoi la commune ne soutient pas le club de football et les jeunes joueurs en leur mettant des salles à disposition pour s'entraîner l'hiver.

M. POMATTO répond qu'il y a effectivement un problème au niveau du nombre de salles et d'infrastructures sportives ; les salles de gym sont occupées, les clubs refusent des joueurs, et il est vrai qu'il a déjà beaucoup entendu de remarques à ce sujet, notamment par rapport à la possibilité de participer à des tournois en salles. Il faudra également trouver un lieu de remplacement lorsque la salle du Pommier sera refaite.

Mme CONCHA a une question par rapport à l'itinéraire cyclable qui tourne depuis la route de Ferney sur la Voie-de-Moëns (au coin de la pharmacie). Il est interdit de tourner à gauche à ce carrefour, pourtant l'itinéraire est indiqué ainsi. Elle aimerait donc savoir si elle a mal compris cet itinéraire ou s'il faut l'aménager différemment à cet endroit.

Mme PORTIER demande à Mme CONCHA de lui donner plus de détails après la séance.

Mme PERROTIN DURET demande des nouvelles quant à la possibilité de mettre la bibliothèque/médiathèque à l'Ancienne Poste. Actuellement la ludothèque est au sous-sol au Pommier et n'attire personne. Elle pense que la commission Culture, sports, loisirs devrait se pencher sur la question. Le but était aussi la récupération de livres et leur mise à disposition de la population, et elle trouve très dommage que ce projet ait tendance à passer aux oubliettes.

M. POMATTO rappelle qu'il y avait deux projets pour cette bibliothèque : l'un à Sarasin avec une Maison des arts et une bibliothèque/médiathèque semi-enterrée, et l'autre à la Ferme Pommier qui était censé être la Maison des familles. Le Conseil municipal s'était prononcé pour le projet de bibliothèque, cependant la Conseillère administrative trouvait le projet de

la Ferme Pommier plus avancé et c'est celui qui avait été réalisé. Effectivement la possibilité de rapatrier la bibliothèque à l'Ancienne Poste a été évoquée, mais la réflexion a été mise en suspens, et il n'y a pas de projet en cours actuellement. Palexpo était censé y faire des travaux et la commune aurait perdu un pourcentage de l'Ancienne Poste, donc la réflexion a été mise en suspens. Il précise que le projet de la HEAD est un projet temporaire, comme celui de la villa des médecins, ce qui signifie que l'idée de mettre la bibliothèque à cet endroit pourrait très bien être remise sur le tapis. Cependant la question de la mutualisation par rapport à d'autres lieux se pose : il signale qu'il y a déjà une splendide bibliothèque à la Madeleine le long de la ligne du 5, une immense bibliothèque a été construite à Ferney, et l'on peut donc se poser la question si la création d'une bibliothèque est toujours d'actualité. Concernant le Pommier, l'association Ptolémée organise des animations et des activités et a récolté beaucoup d'anciens livres, cependant lorsque le projet de bibliothèque a été discuté, l'idée était de le faire gérer par des professionnels, avec des livres de bibliothèque, pas forcément avec des ouvrages de seconde main. Il y a eu un fonds créé pour acheter des livres le jour où cela se concrétiserait. La commune a fait la Ferme Pommier, va se lancer dans 70 millions d'investissements sur Carantec, il y a également les Marronniers, bref énormément de projets en cours, le stade du Blanché tombe en ruine et est en-dessous de toutes les normes énergétiques, et donc la construction d'une bibliothèque risque d'attendre quelques années.

M. GARDET demande si le fonds de décoration communal existe toujours.

M. POMATTO répond que celui-ci existe toujours, mais que son mode de financement a changé. Auparavant, la commune prélevait un pourcentage sur toutes les nouvelles constructions/réfections de bâtiments, toutefois la loi ayant changé, il s'agit à présent d'un crédit à voter.

M. GARDET aimerait savoir si le giratoire chez Hertz va enfin être amélioré.

Mme PORTIER explique que ce rond-point va être remplacé par un carrefour à feux.

Mme MICHAUD ANSERMET prend momentanément la présidence.

M. STEINER demande si le CA ignore sciemment les motions votées par le CM, ou s'il pense que les bouteilles en verres donnent plus le COVID que les bouteilles en PET. En juin le CM a voté une motion pour remettre les bouteilles en verre et pourtant ce sont toujours des bouteilles en plastique qui sont à disposition.

M. STEINER reprend la présidence de la séance.

11. Propositions des Conseillers municipaux

M. BRADLEY invite le CA à ne pas suivre la tendance actuelle de tout annuler, mais plutôt à imaginer comment rendre la période de fin d'année festive, comme cela a été fait pour le 1er août par exemple. Il pense qu'il faut garder la raison et rester sereins, et que cela enverrait un signal positif de dire qu'il y a peu, mais que l'on organise quand même quelque chose comme au 1^{er} août. Par ailleurs, il aimerait que le bureau propose un calendrier qui permette au CA de participer. Ce serait un symbole intéressant qui montre que les institutions fonctionnent. Il faut que les conseillers administratifs soient présents. Enfin, il

invite le GSI à parler de la pierre du Grand-Saconnex, actuellement en exposition à l'UNIGE. On y site le nom du Grand-Saconnex, et il rappelle que cette pierre a été extraite du Prédu-Stand, où il y avait une route et des stèles. On a sur notre commune un monument d'importance majeure et il voudrait que la commune en parle, qu'il y a un lien internet, et, pourquoi pas, la faire revenir au Grand-Saconnex.

Mme PRUNCU CUTILE annonce qu'en cette période de pandémie, des chercheurs suisses ont réussi à créer des filtres électrostatiques retenant 99% des particules. Une école privée en fera le test dans des salles de classe cette semaine. C'est une technologie d'avenir pour purifier l'air dans les espaces fermés. C'est une chance et elle propose que le service des bâtiments se penche sur la possibilité de tester ces filtres dans des salles de classe ou des bâtiments communaux. Cela coûterait moins cher d'avoir une atmosphère saine que d'utiliser toujours des masques ou du gel.

M. EYA NCHAMA est d'accord avec monsieur Bradley concernant la question du calendrier. Nous sommes dans un état fédéral décentralisé ; il y a le conseil municipal, le grand conseil, le conseil national, et un citoyen suisse peut être membre des trois. Le canton est indépendant de la Confédération, et les communes sont autonomes par rapport au grand conseil. Si cela n'enfreint pas de règlement, une personne peut être députée partout, cependant il lui revient de s'organiser elle-même. C'est pourquoi il propose de façon ferme et concrète, que lorsque le calendrier municipal est élaborer, il faut tenir compte du Conseil municipal et du Conseil administratif avant de tenir compte des autres engagements. Il souhaite que le calendrier du 1^{er} semestre 2021 tienne compte exclusivement des CM et des CA. Par exemple, ce soir le Maire représente la commune à l'ACG. Il serait bien que la prochaine fois, le CA donne ses disponibilités afin de faire le calendrier en fonction. Le CM est en dialogue permanent avec le gouvernement, et il faut que le futur calendrier tienne impérativement compte des agendas des CM et des CA. Il est bizarre que le Maire ne soit pas là ce soir. Lorsque quelqu'un cumule plusieurs mandats, il doit gérer lui-même son agenda.

Mme MICHAUD ANSERMET rappelle que les CA sont les invités du Conseil municipal, et ils ne sont pas tenus de s'y présenter. Même M. POMATTO l'a mentionné.

Mme CAVALIERI note qu'il y a eu déjà quelques questions ce soir relatives aux aménagements et à la réorganisation de l'espace, et elle aimerait que la commune étudie la possibilité de proposer un espace de coworking pour que les étudiants et les personnes travaillant à distance puissent profiter d'un espace de travail aménagé.

M. CUDRE pense qu'il faudrait faire rapidement des travaux à la rue François-Lehmann 18 afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au bâtiment. Actuellement les personnes en chaise ou en déambulateur ne peuvent pas passer dans l'allée. Il estime qu'il serait peu coûteux de faire une rampe.

M. POMATTO rappelle que la mise en place de structures pour la mobilité réduite est obligatoire à partir du moment où il y a des travaux sur les bâtiments concernés. Cependant, suite à un courrier, il a demandé aujourd'hui à la régie d'étudier maintenant la possibilité de mettre un siège ou une rampe, puisque des travaux n'auront pas lieu avant plusieurs années.

M. EYA NCHAMA dit qu'il préfère inviter le CA que d'inviter des députés, les conseillers nationaux ou les conseillers d'Etat de notre canton, car le CM a un dialogue, un débat avec le CA, qui est le gouvernement de la commune. Un Conseil municipal ne peut pas fonctionner sans Conseil administratif. C'est pourquoi il propose de les inviter plutôt que d'autres élus d'autres instances gouvernementales.

Mme ANDRIS BEAUBRUN aimerait qu'il y ait un encart dans le GSI concernant les rencontres avec le CA.

Mme PORTIER dit que ces rencontres sont annoncées chaque mois.

M. CHABRY remarque que les nouvelles signalisations au sol sur la route de Ferney se voient très mal, surtout par temps de pluie, et que les anciens marquages recouverts par du goudron noir sont davantage visibles avec la lumière des phares que les lignes blanches. Il propose de faire mettre des catadioptres ou des lumières afin que les voies soient plus claires car il constate que beaucoup de monde croit qu'il y a deux voies pour monter et deux voies pour descendre.

12. <u>Communications et divers</u>

12.1 Agenda

M. BRADLEY précise que l'exposition sur les mégalithes a lieu jusqu'au 30 octobre, en face du MEG au 66, bd Carl-Vogt, et il invite vraiment ses collègues à y aller, car c'est un vrai morceau d'histoire dont la commune fait partie.

M. POMATTO annonce qu'il y aura la fête de l'improvisation le 11 octobre au théâtre Le douze dix-huit, avec des activités également pour les enfants. Le prochain spectacle du théâtre sera « Fausto est toujours vivant! » le 30 octobre et le 1^{er} novembre.

12.2 <u>Autres communications/remarques</u>

Mme PORTIER aimerait que les chefs de fraction viennent la voir à la fin de la séance pour parler de la présidence des locaux de vote.

M. POMATTO souhaite quant à lui demander aux présidents des commissions Equipements publics, Cohésion sociale et Culture, sports, loisirs de venir le voir après la séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h25.

La Secrétaire Peta GIROD Le Président Matthieu Steiner

Ann. Ment.